



Chef coutumier de la nation T°leuyu : Éric LOUIS.

Coordinateur de la FOAG : Jean-Philippe CHAMBRIER

Secrétaire général de l'ONAG : Alexandre SOMMER

Collectif des premières nations : Christophe PIERRE

Représentants amérindiens sur le territoire de la Guyane :

REVENDEICATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES

- 1. La ratification de la convention n° 169 de l'OIT par la France.**
- 2. la reconnaissance officielle de notre institution coutumière et des chefs coutumiers.**
- 3. La création de l'établissement public de coopération environnementale et culturel sous l'égide de la GCCG.**
- 4. La rétrocession foncière sur le domaine de l'état d'une partie de notre terre ancestrale à hauteur de 400 000 hectares à titre gratuit et exempté de taxe.**
- 5. La rétrocession foncière en faveur de tous les villages autochtones existant à titre gratuit et exempté de taxe.**
- 6. l'éradication totale de l'orpillage illégal. dans les secteurs sud-ouest et sud-est de la Guyane.**
- 7. Nous réclamons une commission d'expert visant à améliorer et à renforcer les « opérations harpie » de lutte contre l'orpillage illégal.**
- 8. l'accès à nos droits fondamentaux plus particulièrement dans les secteurs sud-ouest et sud-est.**

9. Nous réclamons un véritable plan de rattrapage et de développement à long terme pour les peuples autochtones dans les secteurs sud-ouest et sud-est de la Guyane.
10. Demandons la création d'une commune de plein exercice sur le Haut-Maroni.
11. L'arrêt du méga projet minier porté par Northgold destructeur pour notre environnement.
12. La mise en place d'un service des affaires autochtones à la CTG
13. La mise en œuvre de moyens réels par le Rectorat suite à l'annonce de la Ministre de l'Education Nationale sur l'ouverture de plusieurs écoles bilingues à parité horaire.
14. Début des travaux de l'internat de Maripasoula pour 2017
15. Ouverture de la piste d'aviation de Camopi
16. Ouverture d'une piste entre Taluen et Cayodé
17. La mise en œuvre rapide par le Rectorat d'un parcours de professionnalisation avec un Diplôme Universitaire des Sciences de l'Education et de la Formation (DUSEF) pour les ILM (Intervenants en Langue Maternelle) de l'intérieur.
18. La promotion des langues et histoire des peuples autochtones dans l'éducation régionale.
19. Mise en place d'un collège à Taluen
20. La création d'un module universitaire en Guyane pour l'apprentissage de cours sur les droits des peuples autochtones.
21. Nous réclamons une dérogation sur les prélèvements d'animaux et végétaux protégé pouvant servir à nos rituels sacrés ou à nos savoirs faire traditionnel
22. Un mémorial au jardin d'acclimatation à Paris à la mémoire de nos frères et sœurs mort.
23. La mise en place d'un COPIL composée d'acteurs institutionnels de l'Etat, du Grand conseil coutumier, d'acteurs associatifs et des organisations autochtones, pour une réflexion et proposer des pistes de solutions visant à améliorer un mieux-être et une réappropriation de l'estime de soi des peuples autochtones.
24. Le bilan des actions de la préfecture en faveur des peuples autochtones
25. Organiser un séminaire annuel pour la restitution des actions réalisées, suite au rapport des parlementaires sur les 37

propositions pour enrayer et créer les conditions d'un mieux-être.

26.Subvention de 50 000 euros par village autochtone, géré par un chef coutumier, ou une association foncière.